

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°CUGR-DACPTCV-2017-010 en date du 31/08/2017 la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Bouleuse arrêté par le conseil municipal de la commune de Bouleuse en date du 21 décembre 2016.

A cet effet, Madame Danièle DENYS domiciliée à Châlons-en-Champagne et ingénieur d'études sanitaires en retraite a été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie pendant la durée de l'enquête, du 02/10/17 au 31/10/17 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'enquête publique sera close le 31/10/17 à 18h.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie de Bouleuse.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie au 3 rue du Tardenois, 51170 Bouleuse.

Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par courrier électronique via un registre numérique à l'adresse suivante: « www.grandreims.fr ». Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bouleuse et sur le site « www.grandreims.fr » dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

-le Lundi 02 octobre 2017 de 15h à 18h

-le Samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h

-le Mardi 31 octobre de 15h à 18h.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bouleuse et à la Sous-préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site de la Communauté urbaine du Grand Reims à l'adresse suivante: « www.grandreims.fr ». Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.